Procès-verbal du conseil d'école du mardi 26 juin 2018

Présents : Mme Ajasse, Mme Brun, Mme Champetier, Mme Duval, Mme Egasse, Mme Fallion-Ruard, Mme Moulettes, Mme Soler, Mme Vayssette, Mme Villa

I Effectifs et répartition à la rentrée

L'effectif sera de 54 élèves à la rentrée, répartis de la façon suivante :

-maternelle: 16 élèves

-CP CE1 CE2: 19 élèves

-CE2 CM1 CM2: 19 élèves

L'équipe pédagogique changera car Mme Egasse quitte l'école.

II Projets pédagogiques

Les sorties qui ont eu lieu en fin d'année ont été une réussite. Les enseignantes remercient l'investissement des parents de L'APE qui permettent de financer les projets.

Pour l'année prochaine, le cycle natation est toujours envisagé, mais Mme Villa attend confirmation des créneaux disponibles.

Mme Duval propose d'ajouter sur les listes de fournitures l'achat d'un poncho et de bottes de pluie. Mme Villa refuse, justifiant que ça ne fait pas partie du matériel de classe. Mme Champetier ajoute que cela apparait déjà dans le règlement de la cantine et de la garderie.

A la demande des enseignantes, la mairie accepte de financer l'adhésion à l'ENT école de l'académie (50 euros par an). Dès la rentrée, les parents et les élèves recevront un identifiant pour se connecter. L'ENT permettra d'avoir accès au blog de l'école qui sera alimenté par les 3 classes.

De plus amples informations seront données lors des réunions de rentrée.

Mme Duval aborde le problème du départ de l'orthophoniste de Goudargues à Barjac. Plusieurs enfants sont actuellement suivis. L'orthophoniste a proposé de venir une demi-journée dans l'école pour continuer le suivi. L'équipe enseignante est d'accord. De son côté, Mme Champetier va se renseigner pour savoir si cela est réalisable d'un point de vu règlementaire et au niveau des assurances.

IV Questions diverses

Le conseil revient sur l'organisation de l'appel des élèves qui mangent à la cantine. Les enseignantes et le personnel communal doivent redoubler de vigilance. Il est convenu que lorsque l'ATSEM (ou son remplaçant) entre en classe pour appeler les enfants, elle doit attendre qu'ils soient tous assis à leur place et qu'ils aient fini leur activité. Durant l'appel, l'enseignante doit veiller à ce que les élèves sortent un par un de la classe, dès l'appel de leur prénom, et dans le calme. Mme Champetier ajoute qu'il est important que les parents rappellent également à leur enfant s'il mange ou pas à la cantine.

Elle rappelle également l'obligation de respecter le plan vigipirate, et de ce fait l'interdiction absolue de stationner devant l'école. Si cela est nécessaire, Mme Ajasse interviendra auprès des parents qui ne respecteront pas cette obligation.

La séance est levée à 19h15.